CONDITIONS GÉNÉRALES

Art.1: Seekurico BV mettra toute son expérience à la disposition du client ou de son client afin d'exécuter au mieux la tâche confiée, sans pouvoir garantir les résultats ou l'utilité concrète des services fournis par elle. Seekurico BV réalisera les missions selon ses propres idées, en concertation avec le client et sous sa direction. Seekurico BV rendra compte de ses avis et décisions au client. Le client décide de manière autonome de l'utilisation des services fournis et est responsable de ses choix. En aucun cas, les honoraires à verser à Seekurico BV, en application de l'article 3, ne peuvent être réduits ou remboursés dans le cas où le client ne fait pas usage des services fournis ou si ceux-ci s'avèrent insuffisants.

Art.2: Si Seekurico BV fait appel à du personnel pour l'exécution de sa commande, il doit, en tant que donneur d'ordre de ce personnel, notamment remplir toutes les obligations sociales et autres découlant de l'emploi de ce personnel. Le client, pour sa part, respecte l'autorité de Seekurico en tant qu'employeur sur ses employés. Seekurico, pour sa part, doit également respecter l'autorité du client à employer son personnel.

Art.3: Les services susmentionnés seront payés par le client à Seekurico BV comme suit : le paquet de services susmentionné sera payé selon les accords qui ont été faits dans l'offre. Délai de paiement : 14 jours après la date de la facture, sauf mention contraire sur la facture. Si la commande est résiliée unilatéralement par l'une des parties, une indemnité de 15% du montant total convenu est due à l'autre partie. En cas de dépassement de la date limite de paiement, des intérêts moratoires sont perçus au taux d'intérêt légal sur toute somme due et non payée, de plein droit et sans mise en demeure. En outre, les montants dus seront majorés d'une pénalité fixe et acceptée de 15%. Dès qu'un mois a commencé, les intérêts de ce mois seront facturés en totalité.

Art.4: La durée de l'accord est, si nécessaire, déterminée dans l'offre.

Art.5: Seekurico BV est autorisé à faire appel à des tiers pour l'exécution de certaines missions spécifiques, sous sa direction et sa responsabilité spécifiques. Seekurico BV assume la plus grande discrétion et confidentialité à cet égard.

Art.6: Le client s'engage à fournir à Seekurico BV toutes les informations qui sont considérées comme nécessaires ou utiles par Seekurico BV dans le cadre de l'exécution de cette commande.

Art.7: La relation respectueuse entre le client et Seekurico BV offre la meilleure garantie d'un bon résultat pour toutes les parties.

Art.8: Clause de non-responsabilité : En commandant la création de textes, en lisant les textes, vous, en tant que client, lecteur ou utilisateur, acceptez les conditions suivantes. La présente clause de non-responsabilité exclut la responsabilité de l'auteur et de Seekurico BV pour toutes les questions ou situations à risque découlant de ces textes. L'auteur et Seekurico BV ne peuvent être tenus responsables de tout dommage résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation des textes et documents fournis, l'employeur étant responsable de l'application ou non des conseils. Les informations fournies sont uniquement destinées au client destinataire et à son client. Seekurico BV ou l'auteur ne peuvent être tenus responsables de toute utilisation abusive de ces informations. Les textes et documents fournis ont une valeur purement informative et consultative. Les droits de propriété intellectuelle sur les informations fournies appartiennent à Seekurico BV. Sous réserve du consentement préalable exprès et écrit de l'auteur ou de ses ayants droit, tout transfert, vente,

distribution ou reproduction, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de ces informations, publications ou données est interdit.

Art.9: Tous les accords sont soumis au droit belge. En cas de désaccord ou de litige pendant l'exécution de cet accord, le client et Seekurico BV, représenté par Winand Van Lil, tenteront de trouver une solution en concertation mutuelle. Si cette tentative s'avère infructueuse, le tribunal de Hasselt est compétent.